

Plan de la procédure d'évaluation pour la certification CLAD (document de référence)

Première partie du bachelor : niveau à atteindre B2

Première partie du Diplôme : niveau à atteindre B2

Première partie de l'attestation de crédits d'études (ci-après complément d'études) : niveau à atteindre B2/C1

Informations générales

Conditions de réussite du niveau B2 → cf. le règlement

Délai de dépôt des travaux → cf. calendrier

Dépôt des travaux → en ligne

Première tentative

- La première tentative est considérée comme terminée lorsque tous les travaux prévus ont été déposés dans les délais.
- Cette première tentative doit être réalisée au plus tard au terme de la partie propédeutique du BA, respectivement au terme de l'année propédeutique du complément d'études à 40 ou à 70 crédits ECTS ou au terme de la première partie du Diplôme.

Seconde tentative

- Si, au terme de la première tentative, le niveau B2 n'est pas atteint, l'étudiant·e doit trouver par ses propres moyens des ressources pour renforcer ses connaissances.
- Une fois qu'elle ou il estime avoir atteint le niveau B2, l'étudiant·e soumet en seconde tentative de nouveaux travaux de même type que ceux qui n'ont pas été réussis en niveau B2 à la première tentative. Les travaux ayant satisfait au niveau B2 en première tentative restent acquis.

Exclusion de la CLAD

- Si, à l'issue de la seconde tentative, le niveau B2 n'est pas atteint, l'étudiant·e est exclu·e de la CLAD pour cette discipline.
- Un·e étudiant·e qui n'a déposé aucun travail au terme de la partie propédeutique du bachelor, de l'année propédeutique du complément d'études à 70 crédits ECTS, de la partie « Enseignements de base » du complément d'études à 40 crédits ECTS ou de la première partie du Diplôme FLE est réputé·e avoir renoncé à la certification CLAD et est exclu·e de celle-ci.

Plans de la procédure d'évaluation, organisés par langues

Anglais, espagnol, français langue étrangère

Les 4 travaux suivants, de genres discursifs différents si possible, sont demandés. Ils peuvent être déposés dans n'importe quel ordre :

- un travail écrit effectué en classe (300 mots au minimum)
- un travail écrit, choisi librement (600 mots au minimum)
- un travail écrit, choisi librement de type « évaluation à moyenne » (600 mots au minimum),
- un travail oral (8' au minimum)

L'étudiant-e est invité-e à déposer 2 travaux au terme du premier semestre. Les 2 autres travaux peuvent être déposés le semestre suivant. Les 4 travaux doivent être déposés au plus tard au terme de la partie propédeutique.

Attention !

Les instructions à la fin de ce document renseignent sur les exigences détaillées des différents types de travaux à déposer.

Objectifs de progression

3 objectifs de progression doivent être déposés au terme du niveau B2. L'étudiant-e définit 3 points problématiques en relation avec les travaux soumis et se fixe 3 objectifs de progression en se basant sur l'évaluation ainsi que sur l'analyse de ses travaux, des difficultés rencontrées, etc. Les objectifs sont formulés dans la langue que l'étudiant-e fait certifier.

Allemand

Le travail suivant est demandé :

- un travail écrit, choisi librement de type « évaluation à moyenne » (600 mots au minimum),

L'étudiant-e est invité-e à déposer le travail demandé au terme du premier semestre. Des équivalences pour les 3 autres travaux (un travail écrit choisi librement de 600 mots au minimum, un travail écrit effectué en classe de 300 mots au minimum et un travail oral de 8') sont obtenues sur la base de la réussite des travaux réalisés dans le cadre des études disciplinaires. Le résultat de ces 3 travaux est reporté à la CLAD.

Attention !

Les instructions à la fin de ce document renseignent sur les exigences détaillées du travail à déposer.

Objectifs de progression

3 objectifs de progression doivent être déposés au terme du niveau B2. L'étudiant-e définit 3 points problématiques en relation avec le travail soumis et les travaux réalisés dans le cadre des études disciplinaires et se fixe 3 objectifs de progression en se basant sur l'évaluation ainsi que sur l'analyse

Certification de compétence linguistique dans le domaine académique pour les disciplines allemand, anglais, espagnol, français langue étrangère, italien (CLAD)

de ses travaux, des difficultés rencontrées, etc. Les objectifs sont formulés dans la langue que l'étudiant-e fait certifier.

Italien

Le travail suivant est demandé :

- un travail écrit, choisi librement (600 mots au minimum)

L'étudiant-e est invité-e à déposer le travail demandé au terme du premier semestre.

Des équivalences pour les 3 autres travaux (un travail écrit effectué en classe de 300 mots au minimum, un travail écrit choisi librement de type « évaluation à moyenne » de 600 mots au minimum et un travail oral de 8') sont obtenues sur la base de la réussite des travaux réalisés dans le cadre des études disciplinaires. Le résultat de ces 3 travaux est reporté à la CLAD.

Attention !

Les instructions à la fin de ce document renseignent sur les exigences détaillées du travail à déposer.

Objectifs de progression

3 objectifs de progression doivent être déposés au terme du niveau B2. L'étudiant-e définit 3 points problématiques en relation avec le travail soumis et les travaux réalisés dans le cadre des études disciplinaires et se fixe 3 objectifs de progression en se basant sur l'évaluation ainsi que sur l'analyse de ses travaux, des difficultés rencontrées, etc. Les objectifs sont formulés dans la langue que l'étudiant-e fait certifier.

Plan de la procédure d'évaluation pour la certification CLAD (document de référence)

Seconde partie du bachelor : niveau à atteindre C1

Seconde partie du Diplôme : niveau à atteindre C1

Seconde partie du complément d'études : niveau à atteindre C1

Informations générales

Conditions de réussite du niveau C1 → cf. le règlement

Délai de dépôt des travaux → cf. calendrier

Dépôt des travaux → en ligne

Première tentative

- La première tentative est considérée comme terminée lorsque tous les travaux prévus ont été déposés dans les délais.
- Cette première tentative doit être réalisée au plus tard au terme de la seconde partie du BA, respectivement au terme du complément d'études à 40 ou à 70 crédits ECTS ou au terme de la seconde partie du Diplôme.

Seconde tentative

- Si, au terme de la première tentative, le niveau C1 n'est pas atteint, l'étudiant·e doit trouver par ses propres moyens des ressources pour renforcer ses connaissances.
- Une fois qu'elle ou il estime avoir atteint le niveau C1, l'étudiant·e soumet en seconde tentative de nouveaux travaux de même type que ceux qui n'ont pas été réussis en niveau C1 à la première tentative. Les travaux ayant satisfait au niveau C1 en première tentative restent acquis.

Exclusion de la CLAD

- Si, à l'issue de la seconde tentative, le niveau C1 n'est pas atteint, l'étudiant·e est exclu·e de la CLAD pour cette discipline.
- Un·e étudiant·e qui n'a déposé aucun travail au terme de la seconde partie du BA, du complément d'études à 70 crédits ECTS, de la partie « Enseignements de base » du complément d'études à 40 crédits ECTS ou de la seconde partie du Diplôme FLE est réputé·e avoir renoncé à la certification CLAD et est exclu·e de celle-ci.

Plans de la procédure d'évaluation, organisés par langues

Anglais, espagnol, français langue étrangère, italien

Les 3 travaux suivants, de genres discursifs différents si possible, sont demandés. Ils peuvent être déposés dans n'importe quel ordre :

- un travail écrit effectué en classe, non remédié (300 mots au minimum)
- un travail écrit, choisi librement de type « évaluation à moyenne » (1000 mots au minimum),
- un travail oral (8')

Attention !

Les instructions à la fin de ce document renseignent sur les exigences détaillées des différents types de travaux à déposer.

Allemand

Le travail suivant est demandé :

- un travail écrit, choisi librement de type « évaluation à moyenne » (1000 mots au minimum),

Des équivalences pour les 2 autres travaux (un travail écrit effectué en classe de 300 mots au minimum et un travail oral de 8') sont obtenues sur la base de la réussite des travaux réalisés dans le cadre des études disciplinaires. Le résultat de ces 2 travaux est reporté à la CLAD.

Attention !

Les instructions à la fin de ce document renseignent sur les exigences détaillées du travail à déposer.

Objectifs de progression

Pour toutes disciplines CLAD, si le niveau C1 n'est pas atteint, **3 objectifs de progression** doivent être déposés. En se basant sur l'évaluation, sur les progrès accomplis, les lacunes subsistantes, elle ou il se fixe 3 objectifs de progression. Les objectifs sont formulés dans la langue que l'étudiant-e fait certifier.

Certification de compétence linguistique dans le domaine académique pour les disciplines allemand, anglais, espagnol, français langue étrangère, italien (CLAD)

PRINCIPES d'évaluation

- Tous les travaux soumis sont évalués au moyen des descripteurs à disposition sur le site <https://www.unil.ch/clad> et établis pour chaque genre, à chaque niveau.
- Les travaux écrits de type « évaluation à moyenne » font l'objet d'une double évaluation : une première sur la base du travail original et une seconde sur la base du travail remédié. Chacune des deux évaluations compte pour la moitié dans l'évaluation finale.

INSTRUCTIONS pour les travaux à déposer

- **Le travail écrit effectué en classe** ne peut pas être remédié, l'étudiant-e soumet **le travail original** (scanné).
- Pour **les travaux écrits choisis librement**, soit l'étudiant-e soumet un travail complet avec les références bibliographiques, soit elle ou il réunit 2 ou 3 textes de même genre pour obtenir le nombre minimal de mots défini.

Pour chaque texte écrit choisi librement, deux documents doivent être déposés :

- **le travail original** (scanné) avec les corrections et remarques de l'enseignant-e de la section à qui le travail a été d'abord présenté (ainsi que la consigne s'il y en a une).
- **le travail remédié** (dactylographié, si le travail original a été rédigé à la main) dans lequel les remarques de l'enseignant-e sont prises en compte et dans lequel sont apportées les corrections nécessaires pour l'amélioration de l'ensemble du travail.

Tous les changements doivent être mis en évidence (par un soulignement, un changement de couleur de police, etc.).

- Pour **le travail oral**, l'étudiant-e soumet une vidéo complète de sa présentation en classe (y compris la phase de discussion) avec tous les documents qui ont été utilisés pendant la présentation (notes, diaporama). Elle ou il indique les passages/plages (8') qui lui paraissent les plus significatives de ses savoir-faire/compétences. La vidéo ne doit pas être éditée.

TRAVAIL écrit en classe / TRAVAIL oral en classe

- L'étudiant-e qui n'a pas de **travail écrit en classe** s'adresse à son enseignant-e CLAD.
- L'étudiant-e qui n'a pas de **présentation orale en classe** s'adresse à son enseignant-e CLAD.

Plan de la procédure d'évaluation pour la certification CLAD (document de référence)

Master : niveau à atteindre C2

Complément d'études : niveau à atteindre C2

Informations générales

Conditions de réussite du niveau C2 → cf. le règlement

Délai inscription à la CLAD et à l'évaluation → cf. le règlement

Première tentative

- La première tentative est considérée comme terminée lorsque toutes les évaluations prévues dans le plan de la procédure sont réalisées.

Seconde tentative¹

- L'étudiant-e se présente en seconde tentative aux évaluations qui n'ont pas été réussies en première tentative. Les évaluations réussies en première tentative restent acquises.

Exclusion de la CLAD

- Si, à l'issue de la seconde tentative, le niveau C2 n'est pas atteint, l'étudiant-e est exclu-e de la CLAD pour cette discipline.

¹ Une seconde tentative ne peut intervenir que dans la limite de la durée des études.

La réalisation des évaluations de niveau C2 à la même session que la discussion du mémoire ne permet en principe pas, le cas échéant, d'effectuer une seconde tentative en raison du fait que la réussite du mémoire clôt les études de Master.

Procédure d'évaluation du niveau C2

Allemand, anglais, espagnol, français langue étrangère, italien

L'étudiant-e doit effectuer 2 travaux en présentiel selon les modalités de production suivantes :

- Un travail écrit rédigé en présentiel (durée 3 heures)
Il s'agit de développer un sujet proposé en lien avec la rédaction d'un travail de mémoire.
- Une présentation orale (durée 2 heures)
La présentation orale est en lien avec le cycle d'études de Master en général.
Il s'agit de développer un sujet proposé en produisant une vidéo de 5 à 7 minutes.